

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Madame BERTRAND Catherine - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - THOMAS Céline - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Madame DESBAS Cathy – Monsieur GEORGES Patrick

Madame BERTRAND Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2015.

- PLAN DE DESHERBAGE et Plan de gestion différenciée :

Monsieur DELHOMMEAU et Madame DEDIEU de l'EPLFPA de Lyon – Dardilly - Ecully, titulaire du marché d'étude du plan de désherbage de la voirie et des espaces verts communaux et du plan de gestion différenciée, présentent les différentes phases d'élaboration avec :

- le bilan des pratiques d'entretien actuelles ;
- l'identification et le classement des zones à désherber ;
- les préconisations pour réduire voire supprimer les produits phytosanitaires à court terme, l'exigence devant être respectée au 1^{er} janvier 2017 par les collectivités ;
- les matériels existants sur le marché qui peuvent être subventionnés de 50 à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal valide ce document.

Une réunion publique est prévue au printemps afin d'expliquer et de faire comprendre la démarche entreprise par la commune et ses conséquences ; l'interdiction d'utiliser ces produits phytosanitaires s'appliquera également aux particuliers en 2019.

- SIRTOM, convention pour la placette de compostage collectif :

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé dans un programme de prévention des déchets dont les objectifs sont de réduire la toxicité et la quantité de déchets produits.

L'Adjoint, Gilles Burteau, présente la convention, proposée par ce syndicat, ayant pour objet de garantir et pérenniser la bonne utilisation de la placette de compostage collectif située rue du Champ de Foire en précisant et décrivant les engagements réciproques du syndicat et de la commune.

Le personnel technique communal est chargé de l'entretien et du suivi de ce site.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Une information spécifique sur la déchetterie de Salornay, les points propres et cette placette de compostage pourrait être diffusée aux habitants.

- CENTRE DE GESTION, Convention pour le prélèvement de la cotisation :

Le Maire présente la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire pour le prélèvement trimestriel de la cotisation (dont le taux actuel est de 1,12 % sur les salaires bruts des agents) à compter du 1^{er} janvier 2016.

A défaut de prélèvement, la cotisation totale de l'année devra être versée en janvier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

- INTERCOMMUNALITE :

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet de Saône-et-Loire a été reçu le 16 octobre 2015 ; chaque collectivité peut émettre un avis dans les 2 mois suivant cette date. Le Maire présente la nouvelle carte qui propose à notre communauté de communes du Clunisois l'ajout au Nord de 8 communes supplémentaires issues de la communauté de communes « Entre La Grosne et le Mt St Vincent », dont Bonnay et Cortevaix qui sont contigües à Salornay. Avec la même orientation que celle de la communauté de communes du Clunisois tenue jusqu'alors et qui consiste à accueillir dans notre intercommunalité toute commune qui se sent dans ce bassin, il est proposé un avis favorable à cette carte et à toute commune qui souhaiterait s'y ajouter. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- DISSOLUTION DU CCAS :

Dans un souci de simplification, la loi NOTRE prévoit la possibilité de dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Le CCAS de Salornay ne disposant pas de ressources propres et de biens immobiliers, le budget est alimenté par une subvention du budget communal, ses actions peuvent être poursuivies en étant intégrées au budget général. Au vu de l'intérêt à ce

que des personnes extérieures au conseil municipal sont à ce jour membres du CCAS, la création d'un comité permettrait d'associer ces représentants.

Le Conseil Municipal décide la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2016 et la création d'un comité consultatif (prévu à l'article L 2143-2 du CGCT) et en fixe le nombre de membres à 11 (dont le maire, 5 conseillers municipaux et 5 membres extérieurs au conseil).

Ce comité sera composé, comme le CCAS actuel, de : Mesdames DESBAS Cathy, BAILLY Monique, COURTOIS Nadine, MENDEZ Emmanuelle, THOMAS Céline, Conseillers Municipaux et de membres extérieurs : Messieurs et Mesdames ALGOURDIN François, HENNOCQ Robert, LAGRUE Bernadette, MATRAT-JAYET Hélène, MICHELET Yvette.

- CONVENTION Eco Energie :

Dans le cadre d'un partenariat avec la société Objectif EcoEnergie, l'Agence Technique Départementale propose la mise en place d'une opération de distribution gratuite de kits économiseurs d'eau à destination de l'ensemble des administrés. Ces kits sont entièrement financés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et sont composés de 2 régulateurs de débits aérés et d'une douchette hydro économe.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et la société Objectif EcoEnergie.

Une campagne d'information auprès des habitants sera lancée par la commune dans les prochaines semaines.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population (qui est réalisé tous les 5 ans) aura lieu à Salornay-sur-Guye du 21 janvier au 20 février 2016.

La commune est chargée du recrutement des agents recenseurs envisagés : Frédérique Marie et Pascale Durand, agent communal. Les conditions d'emploi et de rémunération seront fixées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le coordonnateur de l'opération de recensement 2016 est, comme pour les précédents, Evelyne Borecki, agent communal qui est formée par l'INSEE. L'élus référent est Alain MALDEREZ, Adjoint. Les administrés auront la possibilité de remplir le questionnaire en ligne.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- Travaux accessibilité mairie :

Suite à la consultation d'entreprises, l'ouverture des offres par la Commission Communale le 30 octobre 2015 et l'analyse des offres par l'architecte, les marchés de travaux ont été signés le 09 novembre 2015 par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec les entreprises suivantes, moins-disantes :

- pour le lot N° 1 : Terrassements – VRD – Gros-Œuvre : avec l'entreprise PEREIRA DE SOUSA à SAILLY – 71250 -, pour un montant de 16 382,35 € HT ;
- pour le lot N° 2 : Menuiseries intérieures bois – Faux Plafond : avec l'entreprise LAFFAY à SAINT-LEGER-sous-la-BUSSIÈRE – 71520 -, pour un montant de 6 160,00 € HT ;
- pour le lot N° 3 : Plâtrerie – Peinture – Faïence : avec l'entreprise SMPP à MONTCHANIN – 71210 -, pour un montant de 5 597,50 € HT ;
- pour le lot N° 4 : Electricité – Courants faibles : avec l'entreprise CARRIAS-DUFLOUX à SALORNAY-sur-GUYE – 71250 -, pour un montant de 2 664 € HT ;
- pour le lot N° 5 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire: avec l'entreprise BLANCHARD à FLAGY – 71250 -, pour un montant de 683 € HT.

Les travaux débuteront le 16 novembre 2015, pour une durée de 2 mois. Les réunions de chantier auront lieu chaque lundi.

- Travaux de voirie : relatifs à la sécurisation de la route de Montceau par la mise en place de plateaux traversants et à la réfection des rues de Brioux et Bernacot.

Suite à la consultation lancée sur e-bourgogne, 5 offres ont été reçues et, après analyse par le maître d'œuvre, INGEPRO, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise COLAS à Montceau-les-Mines pour un montant de 29 961 € HT soit 35 953,20 € TTC avec une variante sur le revêtement. Le marché sera signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec l'entreprise Colas, pour ce montant.

Les travaux seront réalisés en mars-avril 2016 ; ceux de la route de Montceau après les travaux de revêtement de la RD 980 prévus par le Conseil Départemental.

Une réunion d'information des riverains sera organisée.

- Lotissement Les Tilles :

Le Maire rend compte de l'avancement du chantier : en raison d'un problème de réception de matériel cassé par l'entreprise COLAS, le chantier est retardé et ne pourra pas être terminé d'ici la fin de l'année comme prévu.

Le Conseil Municipal accepte les coûts estimés par le SYDESL des travaux d'extension du réseau de télécommunications (4 621,63 € TTC) et du réseau de gaz (3 742,80 € TTC), concomitants au dossier du réseau électrique, dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le SYDESL. Ces dépenses sont intégralement à la charge de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse unilatérale de vente a été signée le 10 novembre 2015 avec M. Schmidt et Mme Laronze pour le lot N° 4.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'inauguration de la nouvelle classe prévue le jeudi 17 décembre 2015 en présence du Préfet ;
- de la réunion du premier Conseil d'école de l'année scolaire qui a eu lieu le 10 novembre 2015 et au cours de laquelle ont été évoqués, entre autre, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2016, les activités péri-éducatives. Un problème de discipline et de comportement de certains élèves a été relevé et sera réglé en concertation avec tous les intervenants (école, restaurant scolaire, garderie périscolaire, activités péri-éducatives).

Suite à la remarque d'un parent d'élève, le Maire conseille aux parents d'élèves de s'adresser à leurs représentants élus pour que leurs remarques soient évoquées au Conseil d'Ecole auquel ces derniers participent.

- des travaux réalisés par les employés municipaux dans les bâtiments scolaires pendant les vacances de la Toussaint ;
- de la remise à la commune, le 16 octobre 2015, de la Marianne de bronze du Civisme, pour son taux de participation élevé aux élections départementales de mars 2015 ;
- de la lettre d'information communautaire qui sera distribuée prochainement ;
- de la préparation en cours du Bulletin Municipal annuel ;

Le Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote pour les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

- pour passer l'avenant au contrat simplifié de maîtrise d'œuvre avec la SARL D'Architecture DAVY - PLURIEL - ATELIER DES EQUIPAGES - 71300 MONTCEAU-les-MINES, pour un montant de 660 € TTC pour l'ajustement des honoraires au nouvel estimatif des travaux s'élevant à 39 540 € TTC et portant le marché à 4 224 € TTC.

- pour accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA pour le sinistre du 24 avril 2015 relatif aux dommages causés à un mât de panneau d'information situé Route de Montceau, d'un montant de 611,56 €.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 décembre 2015 à 18 heures.